

en ligne en ligne

BIFAO 78 (1978), p. 389-403

Michel Gitton

Variation sur le thème des titulatures de reines.

#### Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

#### Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

## **Dernières publications**

9782724710922 Athribis X Sandra Lippert 9782724710939 Bagawat Gérard Roquet, Victor Ghica 9782724710960 Le décret de Saïs Anne-Sophie von Bomhard 9782724710915 Tebtynis VII Nikos Litinas 9782724711257 Médecine et environnement dans l'Alexandrie Jean-Charles Ducène médiévale 9782724711295 Guide de l'Égypte prédynastique Béatrix Midant-Reynes, Yann Tristant 9782724711363 Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE) 9782724710885 Musiciens, fêtes et piété populaire Christophe Vendries

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

# VARIATION SUR LE THÈME DES TITULATURES DE REINES

Michel GITTON

On connaît d'innombrables exemples de la formule servant d'introduction à une liste plus ou moins développée d'épithètes, à la suite desquelles viennent les titres proprement dits et le nom de la reine ou de la princesse.

Barbara Gross Mertz, qui, dans une thèse malheureusement inédite <sup>(1)</sup>, a étudié les titulatures des reines égyptiennes, pense que cette séquence se constitue à partir de la fin du Moyen Empire autour des trois titres essentiels : rt-p<sup>e</sup>t <sup>(2)</sup>, wrt hts (ou wrt hts) <sup>(3)</sup>, wrt hts, avec omission possible d'un des trois éléments <sup>(h)</sup>. Dès cette époque, on voit apparaître des qualificatifs supplémentaires : hnwt hts hts

- (1) Certain Titles of the Egyptian Queens and their Bearing on the Hereditary Right to the Throne, Chicago 1952 édition photocopiée en dépôt à la bibliothèque du Cabinet d'Egyptologie du Collège de France (Paris).
- (2) Cette transcription paraît préférable, (contra : Wb. II, 416 :  $rp^{\epsilon} \cdot t \cdot t$ ).
- (3) Cf. Wb. III, 202, 9-10. Pour Mertz (o.c., p. 33-37) le titre primitif serait wrt hts, la lecture wrt im³t (occasionnée par la confusion de ↓ et de ♠) serait une réinterprétation ultérieure. Néanmoins la situation est plus complexe qu'il n'y paraît:
  - wrt im³t est attestée à la 2° Période Intermédiaire dans ce genre de titulature (Louvre C 13 = Pierret, Recueil d'inscriptions II, p. 5).
  - 2) wrt im3t semble disparaître complètement après le milieu de la 18°

- dynastie et être remplacé par nbt im3t.
- 3) Le titre , lorsqu'il subsiste, semble être lu wrt hts, comme l'indiquent parfois les variantes :

  - divine adoratrice Ankhnesneferibrê:

    (Maspero, ASAE 5 (1904), p. 86),

    (Pillet, ASAE 25 (1925), p. 21).

    Il reprend alors le plus souvent sa place primitive juste après rt-p<sup>e</sup>t. Notons qu'il peut se juxtaposer, dans une même titulature, à nbt im³t, ce qui serait étrange s'il se lisait wrt im³t (cf. infrance v)
- (4) Tableau dans Mertz, o.c., p. 48.

(« princesse de toutes les femmes ») (1), hnwt t³wy tmw (« princesse du double pays dans son entier ») (2). Au Nouvel Empire, on assiste progressivement à la permutation des éléments 2 (wrt hts) et 3 (wrt hswt) et à l'addition de deux autres éléments fixes, si bien qu'on arrive au schéma de base : rt-p°t, wrt hswt, hnwt T³-Šm° T³-Mhw, nbt im³t, bnrt mrwt (3). Ce schéma se retrouve (avec, bien sûr, des possibilités de suppression ou d'inversion d'un ou plusieurs éléments) dans les titulatures des princesses ahmosides (4), pré-amarniennes (5) et amarniennes (6), ramessides (7), des reines de l'époque libyenne (8), éthiopienne (9) et saïte (10) et surtout dans celles des Divines Adoratrices tardives (11).

L'intérêt de ces titulatures vient non pas tant des qualificatifs de base que nous venons d'énumérer (encore qu'ils traduisent déjà une certaine conception du pouvoir féminin dans l'ancienne Egypte : participation à la fonction royale, rôle

- (1) Louvre C 13 = Pierret, o.c., p. 5; Petrie, Tanis II, pl. 11 [171] = CGC 382; Morgan, Fouilles à Dahchour I, p. 77. Ce qualificatif faisait partie des titres des femmes des nomarques, cf. Newberry, Beni Hasan I, p. 82; pl. 46. Il est appliqué à des déesses à partir de l'époque éthiopienne : Wb. III, 76, 24 (gr!), Leclant, Montouemhat, p. 101-103.
- (2) Petrie, *Illahun*, *Kahun and Gurob*, pl. 12, n° 6; Macadam, *JEA* 37 (1951), pl. 6; *ḥnwt t³wy*: Petrie, *Tanis* II, pl. 11 [171] = *CGC* 382; Donadoni, *Orientalia* 16 (1947), p. 348.
- (3) Dans certains textes, le signe semble être remplacé par (Sandman, Texts from the Time of Akhenaton (Bi. Aeg. 8), p. 35, 39; Bruyère, Deir el Médineh (1926), p. 35 [3]). Mais il ne semble pas qu'on soit obligé d'admettre une variante ndmt-mrwt; il existe un certain flottement et des confusions entre les deux signes et (cf. James, Hekanakhte Papers, p. 137; Aldred, JEA 54 (1968), p. 105; Fischer, Dendera in the third Millennium B.C., p. 135-136; Hari, CdE 51 (1976), p. 39-45). Un nom propre ndm-mrwt est peut-être

- attesté sur un graffiti hiératique de lecture difficile (Jéquier, *Deux Pyramides du Moyen Empire*, p. 13-14; inconnu de Ranke *PN* I, 97, 16).
- (4) Urk. IV, 81-82; 224-225 (Ahmes Nébetta)
- (5) Borchardt, Der Porträtkopf der Königin Teje, p. 5 (Tiy).
- (6) Sandman, o.c., p. 24, 14-15; 35, 9-10; 55, 2-3; 61, 3-4; 122, 1-10; 151, 15-16 (Néfertity).
- (7) LD Text III, 148 (Touy); Bruxelles E 2459 = Speelers, Recueil des Inscriptions égyptiennes, p. 66 [272] (Néfertary Méritenmout).
- (8) Naville, Festival Hall of Osorkon II, pl. 13 [5] (Karoama II).
- <sup>(9)</sup> Dunham, *El Kurru*, p. 37, fig. 11 [j] (Kheñsa).
- (10) Daressy, RT 19 (1897), p. 21 (Méhytenousékhet).
- (11) Exemples cités dans Leclant, Recherches sur les monuments thébains, p. 375; Gitton-Leclant, LdÄ, s.v. Gottesgemahlin, col. 799.

du charme personnel de la reine, à l'image de la déesse Hathor), mais plutôt des épithètes supplémentaires qui tendent à se multiplier à la suite de ces cinq expressions plus ou moins stéréotypées (1). Les exemples se comptent par dizaines sinon par centaines et, avant d'en faire le tableau complet, il faudrait dépouiller systématiquement toute une énorme documentation. Sans attendre, nous voulons présenter cinq spécimens, partiellement inédits ou insuffisamment étudiés, qui montreront l'intérêt de ce genre de textes (2).

1

# HATSHEPSOUT AVANT SA PRISE DU POUVOIR (3)

# 

- (1) Un des premiers exemples d'une telle inflation dans la titulature d'une reine se rencontre dans l'« eulogie » d'Ahhotep, mère d'Amosis sur la stèle CGC 34001 (Urk. IV, 21, cf. étude de Vandersleyen, Les Guerres d'Amosis, p. 135-191).
- (2) Nous avons déjà répertorié les épithètes que l'on rencontre dans les titulatures posthumes d'Ahmes Néfertary (Gitton, Ahmes Néfertary, documents sur sa vie et son culte posthume (abrégé désormais: A.N.) p. 71-81).
- (3) Bloc calcaire trouvé à Karnak. Nous ne le connaissons que par une photo des Archives P. Lacau (Phot. A XV, 22), il peut toutefois s'agir du bloc signalé comme en cours de

restauration par Chevrier (ASAE 53 (1956), p. 40). Le nom de la reine est dans la lacune, mais le bloc comporte le cartouche d'un Thoutmosis qui, d'après le style de l'ensemble, ne peut être que Thoutmosis 1er ou Thoutmosis II, or l'épouse du premier (Ahmes Nébetta) ne porte jamais le titre d'Epouse du Dieu, qui figure ici; il ne peut s'agir non plus de Néfrourê, qui, si elle est Epouse du Dieu, n'est jamais Grande Epouse du Roi. Seule Hatshepsout porte les deux titres pendant la première partie de sa carrière.

(4) Autres exemples: *Urk*. IV, 81, 14 (Ahmes Nébetta); Carter, *JEA* 4 (1917), p. 115 (Hatshepsout).

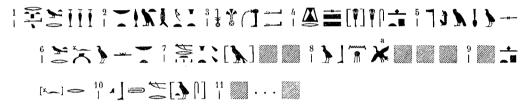
## Titres supplémentaires:

- 1 hnwt nt t? r dr:f, « dame du pays en son entier»; pas d'exact parallèle dans ce genre de documents, mais nbt t? (1) et hnwt nt t?w nbw (2)
- 2 [smnt] (?) n[swt] hr mkt·f, « que le [roi] a [installée] à sa place (à lui) »; le pronom masculin impose, semble-t-il, de restituer nswt
- 3  ${}^{\circ}t$  bist m pr it·s, « grande de merveilles dans la maison de son Père (Amon) »  ${}^{(3)}$ .

Cette titulature, plus politique que religieuse, souligne déjà l'activité propre de la reine et lui attribue une responsabilité directe dans les constructions de Karnak (4).

Ħ

# ANKHÉSÉNAMON (ÉPOUSE DE TOUTANKHAMON) (5)



- a Wolf et Helck indiquent ici 3, pour la lecture voir infra.
- (1) Urk. IV, 21,3 (Ahhotep).
- (2) Carter, art. cit., p. 115 (Hatshepsout); Brunner, Die Geburt des Gottkönigs, pl. 7. 8. 9 etc... (Moutémouia); Carter, ASAE 4 (1903), p. 177; pl. 2 (Tiy); Bruxelles E 2459 = Speelers, o.c., p. 66 [272]; CGC 42140 (Néfertary Méritenmout).
- (3) Sur '3 bi3t, cf. Wb. I, 441,9. Cette expression va généralement de pair avec wr mnw, par exemple, Zettel Wb Karnak 725, Louxor 301.
- (4) L'œuvre de Thoutmosis II à Karnak est mal connue (cf. Björkman, Kings at Karnak, p. 64), certaines salles d'Hatshepsout au sud
- du sanctuaire lui ont été attribuées à titre posthume (cf. Barguet, *Temple d'Amon-Rê à Karnak*, p. 145). Néanmoins les remplois ont livré d'assez nombreux blocs en calcaire à son nom ou au nom de son épouse représentée en reine (cf. par exemple: Chevrier, *art. cit.*, p. 40; pl. 32; Schott, *Zum Krönungstag der Königin Hatschepsût* (Göttingen Nachrichten 1955), p. 202-203).
- (5) Titulature gravée au-dessus de la barque de la reine dans la scène de procession décorant la grande colonnade du Louxor: Wolf, *Das schöne Fest von Opet*, pl. 2 [2]; *Urk*. IV, 2037-2038 (lectures fautives).

## Titres supplémentaires:

- 1 w'bt 'wy hr sššty, « aux mains pures quand elles tiennent les deux sistres ». Une des épithètes les plus fréquentes des Epouses du Dieu (1) et de reines en général (2); une variante fréquente donne 'nt 'wy hr sššty, « aux belles mains quand elles tiennent les deux sistres » (3)
- 2 shtp(t) nţr m hrw·s « qui contente le dieu par sa voix » (4). D'autres épithètes rencontrées dans ce genre de titulature soulignent le rôle du chant dans les attributions de la reine : ndmt hrw, « à la douce voix » (5), mrt hrw hr sm²w, « à la voix aimable quand elle chante » (6), h²i·tw n(= m) sdm hrw·s, « celle dont on se réjouit d'entendre la voix » (7). La reine est surtout destinée à provoquer, par son chant et le jeu des instruments, voire par sa beauté, le « contentement » (shtp le plus souvent, mais aussi shri (8)) du dieu mais aussi du roi (9); la reine intervient principalement lors des « sorties » de la barque d'Amon (10), mais aussi dans le culte journalier du temple et dans sa reproduction, la liturgie de la cour (11)
- $3 wrt f^3w$ , «au pouvoir étendu» (12)
- (1) Gitton, A.N., p. 71; Sander-Hansen, Gottesweib, p. 24, n. 2; Christophe, Karnak-Nord III, p. 109, n. 4.
- (2) Desroches-Noblecourt-Kuentz, Le Petit Temple d'Abou Simbel I, p. 21.157.
- (3) Cf. infra V/3. Noblecourt-Kuentz, o.c., p. 157-158. Ce titre est appliqué à la déesse Mout (Černý, Egyptian Stelae in the Bankes Collection, n° 3), à Hathor (Noblecourt-Kuentz, o.c., p. 157-158).
- (h) Autres exemples: Aldred, JEA 54 (1968), p. 103 (Moutnedjemet); Sandman, o.c., p. 92, 15 (Néfertity); Petrie, Abydos II, pl. 39; p. 37 (Mouttouy, fille de Ramsès II); Scheil, Le Tombeau d'Aba (MMAF 5), p. 644 (Nitocris I); CGC 42205 [c] (Ankhnesnéféribrê).
- (5) Sandman, o.c., p. 65, 13 (Néfertity); Černý, o.c. n° 3 (la déesse Mout).
  - (6) Gitton, A.N., p. 71; Bruxelles E 2459

- = Speelers, o.c., p. 66 [272] (Néfertary Méritenmout).
- (7) Sandman, o.c., p. 122, 1-31 (Néfertity). Cf. aussi 'nh·tw n (= m) sdm hrw·s (infra IV/10).
- (8) Bouriant, *Rapport* (*MMAF* 1), p. 390 (Aménardis).
- (9) Shtpt nswt m hrt-hrw: Dunham, o.c., p. 37; fig. 11 [j] (Kheñsa). On dit aussi de Néfertity i't-ib n nswt m pr·f (Sandman, o.c., p. 24, 14).
- (10) Shtpt nb ntrw m pr(t):f, Bouriant, o.c., p. 390 (Chépénoupet).
- (11) Pour l'existence d'une véritable liturgie déroulant dans les palais du Nouvel Empire, cf. Gitton, *BIFAO* 74 (1974), p. 70-73. Voir aussi la scène célèbre de Sinouhé B 269-271.
- (12) Autre exemple: Borchardt, o.c., p. 15 (Tiy); titre porté par la déesse Hathor: Mariette, *Dendera* II, 18 [bas]; II, 34 d; 41 n; 71.

- 4 *nbt mrwt*, « détentrice de l'amour (du dieu ou du roi ?) » <sup>(1)</sup>; d'autres épithètes rappellent que la reine (ou l'Epouse Divine) inspire de l'amour au dieu ou peut-être au roi : *bnrt mrwt* (passim), <sup>5</sup>t mrwt <sup>(2)</sup>, wrt mrwt <sup>(3)</sup>
- 5 hnwt idbwy Hr, « dame des deux rives d'Horus » (4)
- 6 wbn p³ ['Itn r rdit n·s hswt] htp[·f] r k³b mrwt·s, « Aton se lève pour lui donner (ses) faveurs, il se couche pour redoubler son amour (à elle) ». Formule reconstituée d'après un parallèle presque contemporain (5).

On remarquera le caractère composite de cette formule : un titre archaïque (n° 5) se mêle à des formules frappées au coin de la littérature amarnienne (n° 6); des épithètes «politiques» (n° 3 et 5) se joignent à des titres indiquant des fonctions religieuses (n° 1-2, 4). Une osmose s'opère entre les qualités de la reine et de la déesse Hathor : celle-ci, qui reçoit par ailleurs les traits de la puissance royale, configure la reine à son rôle mythique d'épouse charmante du grand dieu (6).

#### Ш

# SATRÊ (MÈRE DE SÉTHI Ier) (7)

# 

- (1) Autre exemple : Bouriant, o.c., p. 391 (Chépénoupet).
- (2) Urk. IV, 81,15 (Ahmes Nébetta); Leclant, Recherches, p. 129; pl. 75 (Chépénoupet).
  - (3) Infra IV/2.
- (4) Autres exemples: Gitton, A.N., p. 70; Bruyère, Deir el Médineh (1929), p. 52 (la déesse Mout).
  - (5) Sandman, o.c., p. 55, 2-3 (Néfertity).
- (6) Touy, mère de Ramsès II, est appelée « sistre de Nébethétépet, *ménat* d'Hathor, ( ... ) d'Horakhté, celle qui contente Atoum » (LD
- Text III, 148). L'identification existait déjà au Moyen Empire, comme le prouve la scène du conte de Sinouhé où l'on voit la reine et les enfants royaux apaiser le roi, en effectuant devant lui, avec la ménat et les sistres, les rites par lesquels Hathor rend propice Atoum (cf. Brunner, ZÄS 80 (1955), p. 5-11).
- (7) Il s'agit d'une inscription décorant une paroi de la tombe de Séthi I<sup>er</sup>, bibliographie : PM I <sup>2</sup>, 540 (27-28); la publication de Maspero (*B.E.* 8, p. 329-330) utilise les éditions antérieures et donne une traduction.

### Titres supplémentaires:

1978

- 1 hsyt n(t) Ḥr nb h, « chanteuse de l'Horus maître du Palais (= le Roi)». Cf. infra nº IV/6: wrt hnrt n(t) Ḥr nb h, ce parallèle garantit la lecture hsyt (chanteuse) et non hzyt (favorite)
- 2 špst pw iķrt n h s mi ķm n sst, « c'est la favorite parfaite quant à ses membres, comme (est parfaite) l'apparence d'Isis ».
- 3 mis n·tw·s is w mi hmt nt Nbt-pt, « quand on 1'a vu, (on est en) adoration, comme (pour) la majesté de la Dame du ciel »; tournure difficile et peutêtre fautive
- 4 hnk(t) M³ t m- hrt-hrw n Ḥr k³ nht ms·n·s, « qui présente Maât quotidiennement pour l'Horus Taureau-Puissant qu'elle a enfanté». Maspero comprend différemment : « cadeau que la déesse Maït fait tout au long du jour à l'Horus taureau robuste, que la Mère divine a enfanté, etc... ». Mais la locution hnk M³ t semble ne pouvoir avoir comme sujet qu'un humain : on connaît un fonctionnaire qui se vante d'« offrir Maât au maître du Double Pays quotidiennement » (1). Le groupe na se rattache-t-il à ce qui précède (le roi), ou bien amorce-t-il une autre épithète de la reine (restituer dans ce cas : n·tw·s)? L'insistance qui nous semble mise ici sur la maternité divine d'Isis à laquelle participe la reine nous invite à préférer la première hypothèse. La titulature figurant sur une statue de Touy (mère de Ramsès II) contient peut-être un parallèle
- 5 mwt-ntr m-snt-r hmt·s, « mère divine à l'imitation de sa Majesté (= Isis) ». Malgré la forme du signe, le déterminatif impose de comprendre hmt et non im³t (Maspero)
- $6 di \cdot n \cdot s \cdot wy \cdot sy \ m \ s^3 \ h \cdot s \ h r \ h wt \ st \ r \cdot -nb$ , « elle (Isis) a mis ses deux mains en protection, la mettant à l'abri chaque jour ». Geste de protection qui
- (1) Zettel Wb, Theb. Grab nº 66 (555) 18° dynastie. (2) LD Text III, 148.

71

- souvent est représenté dans les scènes de théogamie : une déesse (Serket, Nekhbet) protège la jeune accouchée (1)
- 7 <u>ddt ht nbt ir tw n·s</u>, « celle qui dit toute chose et (aussitôt) on la fait pour elle ». Titre de reine qui remonte à la plus haute antiquité <sup>(2)</sup>. On connaît plusieurs formes, selon qu'on utilise pour le premier verbe le participe perfectif ou une forme sdm·f, et pour le second un passif sdm·f ou la tournure sdm·tw·f:

| dd(t) ht nbt        | $ir(w) n \cdot s^{(3)}$    |
|---------------------|----------------------------|
| <u>d</u> dt ht nbt  | ir·tw n·s (4)              |
| <u>d</u> d·s ht nbt | $ir \cdot tw \cdot sn$ (5) |

L'instantanéité dans l'exécution des ordres royaux ou divins est un thème fréquent de l'hymnique de l'ancien Orient (6).

La titulature que nous venons de voir précise l'identification déjà soupçonnée, plus haut entre la reine et la déesse, mais elle est ici, plus directement, identifiée à la « Mère divine »; elle joue vis-à-vis du roi son fils, le rôle d'Isis vis-à-vis d'Horus : comme la parturiente des scènes de théogamie, elle bénéficie de l'assistance des déesses.

- (1) Brunner, Geburt des Gottkönigs, p. 131-32. Formule qui est détaillée comme suit dans les mammisis tardifs, cf. Daumas, Les Mammisis de Dendera, p. 6, 12-13: \_\_\_\_\_\_; cf. aussi Daumas, Les Mammisis des temples égyptiens, p. 461-462.
- (2) Gross Mertz, o.c., p. 69-70; voir aussi Sethe, ZÄS 36 (1898), p. 143-144 et Gauthier, ASAE 24 (1924), p. 209. Les plus anciens exemples remontent à la 2° dynastie, cf. exemples cités à la note suivante.
- (3) Petrie, *Royal Tombs* II, pl. 24 [210]; de Rougé, *Inscr. Hiér*. I, 62.
- (4) Outre l'exemple du texte que nous étudions : Gitton, A.N., p. 70; Urk. IV, 81, 17;

- 225,3 (Ahmes Nébetta); BM 43 = Sharpe, Eg. Inscr. I, 37 [c] (Moutémouia), Selim Hassan: The Great Sphinx (Excav. at Giza VIII), p. 78-79, fig. 63-64 (Tiaâ). Le pronom 3° personne masculin pluriel w peut remplacer tw, infra IV/8.
  - (5) Sandman, o.c., p. 25, 14 (Néfertity).
- (6) Sésostris III est un roi « qui parle et qui exécute (aussitôt), ce que mon cœur projette est fait par ma main » (ddw irw k¾t ib·i pw hprt m ·i: Janssen, JNES 12 (1953), 52, 1. 3); Hatshepsout « donne un ordre et cela advient » (wdt mdw hpr(w): Habachi, JNES 16 (1957), p. 102; fig. 7). Cf. dans la littérature biblique: הוא אָמַר וַנֶּהִי הוֹא צִּוָּה וַיִּצְלֵּח (Psaume 33,9).

### IV

# NÉFERTARY MÉRITENMOUT (ÉPOUSE DE RAMSÈS II) (1)

# 

### Titres supplémentaires:

- 1  $w^c b(t)$  wy hr sššty hr shtp  $it \cdot s$  'Imn, « aux mains pures, quand elles tiennent les deux sistres, en contentant son père Amon ». Sur la première moitié du titre cf. II/1, la finale est également traditionnelle (cf. II/2; V/3)
- 2 wr(t) mrwt m sšd, « grande d'amour avec le bandeau ». Il s'agit de l'amour qu'elle inspire quand on la voit porter le bandeau qui tient les deux hautes plumes, mentionnées un peu plus loin; cet élément du costume des reines et des Epouses du Dieu est assez rarement mentionné (2)
- 3 ..., la copie de Daressy ne peut ici être vérifiée, car le bas de la ligne est effacé; s'agit-il du titre *hsyt* comme en III/1 ?
- 4 nfrt-hr, « au beau visage ». Autre épithète traditionnelle à toutes les époques (3). Il existe parfois des développements : ainsi nfrt-hr m hwt-shmw (4)
- (1) Inscription figurant dans la cour de Ramsès II à Louxor, bibliographie : PM II<sup>2</sup>, 308 (28, III). Une collation nous a été aimablement fournie par Claude Traunecker.
- (2) Wb. IV, 301, 9. Sur le bandeau faisant partie de la coiffure d'Amon, cf. Mariette, Abydos I, p. 49:
- (3) Sandman, o.c., p. 24, 14; 61,3 etc... Noblecourt-Kuentz, o.c., p. 21.157 [113];

Gitton, A.N., p. 71. Pour Hathor, Wb. II, 255. 9.

(4) Gitton, A.N., p. 71. Pour les déesses: Černý, Stelae in Bankes Collection n° 3 (Mout); Bruyère, Deir el Médineh (1924-1925), p. 167 (Hathor); Mert Seger, p. 136-137 (Mertseger); BM 422 = H.T. 8, 55, pl. 47 (Mout); Turin Cat. 3048 = Maspero, R.T. 2 (1880), p. 176 (Hathor); Valbelle, BIFAO 75 (1975), p. 142 (Anoukis).

- 5 'nt m šwty, « gracieuse avec les hautes plumes » (1). Cette coiffure, portée par les reines dès le Moyen Empire (2), n'est pas à l'origine l'apanage des Epouses Divines d'Amon, elle tend néanmoins du fait de la ressemblance avec les plumes du grand dieu à devenir leur insigne distinctif (3)
- 6 wrt-hnrwt n Ḥr nb 'ḥ, « supérieure des recluses de l'Horus maître du Palais ». Des supérieures des recluses sont bien connues dans la plupart des cultes importants au Nouvel Empire (4), même pour des déesses (5); la supérieure des recluses d'Amon a une fonction particulièrement importante, les Epouses du Dieu elles-mêmes ne négligent pas de l'exercer (6). Ici il s'agit des recluses de l'Horus maître du Palais, c'est-à-dire du roi lui-même; on peut penser aux femmes du harem royal qui étaient appelées, sous la direction de la grande épouse royale, à participer à certains rites, notamment à « apaiser » (contenter) le roi par des danses et des chants; on voit l'imbrication entre les fonctions de la cour, la liturgie des temples et le mythe
- 7 hri·tw hr pry(t) m r³·s, « on se réjouit de ce qui sort de sa bouche » (7). Cette épithète, comme les trois suivantes, a trait à la parole et à la voix de la reine : puissante et source de joie
- $8 ddt ht nbt ir \cdot w n \cdot s$ , cf. III/7
- (1) Noblecourt-Kuentz, o.c., p. 21. 157 [113].
- (2) Macadam, JEA 37 (1951), pl. 6.
- (3) Cf. stèle de l'adoption d'Ankhnesnéféribrê, l. 12-13 = Maspero, ASAE 5 (1904), p. 85-86. Des reines portent encore les hautes plumes avec les cornes à la 26° dynastie (Wolf, Kunst, p. 624, fig. 647). M. Malaise (SAK 4 (1976), p. 225-229) pense que la coiffure faite des hautes plumes et du disque solaire a été d'abord l'apanage de la déesse Hathor et qu'elle est passée ensuite dans l'iconographie des reines, des Divines Epouses et des princesses.
  - (4) Blackman, JEA 7 (1921), p. 15-16.
  - (5) Gardiner, ZÄS 48 (1911), p. 50, n. 2.
  - (6) Touy, mère de Ramsès II (LD Text III,

148); pour Ahmes Néfertary cf. Gitton, o.c., p. 69. Une certaine Houy, proche de la famille royale et vivant au milieu de la 18° dynastie, réunit plusieurs titres dont celui (nouveau dans les inscriptions hiéroglyphiques) d'Adoratrice du Dieu et celui de supérieure des recluses d'Amon (BM 1280, étude à paraître). Dans la famille du grand prêtre Pinedjem II (21° dynastie), on trouve deux supérieures des recluses d'Amon, à côté d'autres princesses portant le titre d'Epouse du Dieu (Sander-Hansen, o.c., p. 8, n. 6; Wente, JNES 26 (1967), 157-158; Kitchen, The third Intermediate Period, p. 56).

(7) Parallèles, cf. Gitton, A.N., p. 70. 93 (n. 71).

- 9 bw nb nfr n ib·s mdt·s nb(t) hri·w (?) hr(·s), « toutes les bonnes choses de son esprit, tous les discours qu'elle tient, on se réjouit à leur sujet »
- 10  ${}^{c}nh \cdot tw \ n \ (= m) \ s\underline{d}m \ hrw \cdot s$ , « on vit de l'audition de sa voix », comparer  $h^{c}i \cdot tw \ n \ (= m) \ s\underline{d}m \ hrw \cdot s$  (1).

Titulature assez classique d'une reine qui, quoique non Epouse du Dieu, a voulu imiter la grande ancêtre, son homonyme Ahmes Néfertary.

### V

### AMÉNARDIS L'ANCIENNE (2)

# 

a — Le signe est différent de M 1 (im3) que l'on trouve un peu plus loin, ce qui confirme la lecture hts, cf. supra n. 3, p. 389.

# Titres supplémentaires :

- 1 hnwt šnw nb n Itn, « dame de tout le circuit du disque » (3). Adaptation féminine d'un titre royal (4)
- (1) Sandman, o.c., p. 122, 1-31 (Néfertity).
- (2) Inscription figurant sur une statue de la divine Adoratrice trouvée à Louxor, mais provenant sans doute de Karnak, cf. Habachi, *ASAE* 51 (1951), p. 456-458; pl. 4 [A-B]; Leclant, *Recherches*, p. 142 [D, 1].
- (3) Autres exemples: *CGC* 42205 [c]; Maspero, *ASAE* 5 (1904), p. 86 (l. 13) (Ankhnesnéferibrê).
  - (6) Sur ce titre, cf. Wb. IV, 493, 5.
  - (5) Maspero, art. cité, p. 85 (l. 12).

72

- 3 'n(t) drty hr sššty·s hr shtp it·s 'Imn-R', «aux mains gracieuses quand elles tiennent ses (sic?) deux sistres, en contentant son père Amon-Rê». Cf. supra II/1, IV/1
- 4 nis(t) ḥknw, « qui récite des hymnes ». Un bloc de la Chapelle Rouge représente l'Epouse du Dieu conduisant une théorie d'officiants et une délégation du peuple pour gratifier les dieux et les rois du passé d'une aubade (ḥknw); tous les participants ont les deux avant-bras ramenés sur la poitrine et les poings serrés (1)
- 5 in(yt) ntr r  $st\cdot f$ , «qui amène le dieu à sa place», c'est-à-dire le lieu où lui sont préparées ses offrandes. Sur un autre bloc du même ensemble (2), on voit l'Epouse du Dieu participer au rite qui consiste à inviter les dieux pour le repas du soir. On connaît un rite intitulé : « amener le dieu vers ses offrandes alimentaires » (in ntr  $r ilde{s}bw ilde{f}$ ) (3)
- $6 sm^3yt \ m \ h^4-ntr$ , « celle qui s'unit au corps du dieu » (h)
- 7 s³t-'Imn mr(yt): f ḥtp ib: f ḥr:s, « fille d'Amon, qu'il aime, sur qui se repose son cœur ». L'Epouse du Dieu est aussi sa fille (5). La seconde moitié de l'épithète évoque les scènes représentant la chaste étreinte du dieu et de la prêtresse (6).

Cette titulature prise parmi d'autres dans la série considérable des inscriptions des Divines Adoratrices souligne fortement les pouvoirs régaliens des grandes prêtresses de Thèbes (n° 1), en même temps qu'elle détaille, en des termes originaux, ses fonctions liturgiques (n° 4 et 5) et rappelle sa théologie : représentante de l'Œil de Rê, déesse-épouse et déesse-fille à la fois (n° 6 et 7).

- (1) Bloc 140 = publication Lacau-Chevrier, sous presse, § 560. Fragment d'une scène identique sur un bloc d'Aménophis I<sup>er</sup> reproduction, dans Gitton, *BSFE* n° 75 (mars 76), p. 38, fig. 2.
- (2) Bloc 194 = Lacau-Chevrier, § 532, reproduit dans Gitton, art. cité, p. 40, fig. 4. Scène identique à Louxor (bibliographie dans PM II<sup>2</sup> 321 (125, II)).
- (3) Chapelle Rouge bloc 39 = Lacau-Chevrier, § 482. Cf. également Bacchi, *Ri*-

- tuale di Amenhotpe I, p. 35; Edf. I, 483; VI, 305.
- (4) Autre exemple: Christophe, Karnak-Nord III, p. 46 (Nitocris I). Comparer le titre, courant pour les Divines Adoratrices de Basse Epoque: 7 (Leclant, o.c., p. 369).
- (5) Sur les Divines Epouses comme filles d'Amon cf. Sander-Hansen, o.c., p. 21-22; Leclant, o.c., p. 372-373.
- (6) Leclant, o.c., p. 370-372, qui cite notre texte (p. 370, n. 4).

\* \* \*

En conclusion, on remarque d'abord la variété des épithètes rencontrées. Mis à part les titres stéréotypés du début, il y a peu d'exemples où deux séquences se recoupent exactement. Des titres anciens voisinent avec de nouvelles créations (certains très proches de la langue parlée cf. III/2). Les formes grammaticales sont très variées : adjectif, participe, substantif, on rencontre aussi des virtual relative clauses (II/6, III/2 etc. . . ).

Sans qu'on puisse le prouver, il semble que ces protocoles (1) aient été composés dans l'intention bien arrêtée de mettre en relief, parmi les attributions de la reine ou de la grande prêtresse, un ou plusieurs aspects, en fonction d'une actualité qui nous échappe la plupart du temps.

Ces textes nous amènent à aborder une question discutée : toutes les princesses du Nouvel Empire, qu'elles soient reine ou Epouse du Dieu, ou même simple membre de la famille royale, présentent, dans l'iconographie et la titulature, des traits communs : elles peuvent être coiffées des hautes plumes et de la coiffure dite « hathorique » (2), elles tiennent les sistres et la ménat (3); le thème de la « théogamie » union du Dieu et d'une femme, qui devrait en principe être l'apanage des seules Divines Epouses, se rencontre, en fait, dans les scènes célèbres de Louxor et de Deir el Bahari, pour des reines qui n'ont jamais porté ce titre (4). Faut-il en conclure que des éléments primitivement réservés à l'Epouse du Dieu, image terrestre de Hathor, ont été ensuite étendus à leurs parentes, même si elles n'avaient pas reçu officiellement cette fonction ? C'est la solution adoptée par plusieurs auteurs (5), mais elle est loin d'être satisfaisante, car le port des plumes par exemple, ou le

- (1) On leur applique le même terme que pour le protocole royal : *n\text{hbt}* (cf. stèle de l'adoption d'Ankhnesnéféribrê, l. 13 = Maspero, *art. cité*, p. 86).
- (2) M. Malaise (art. cité, p. 225-229) énumère quelques exemples de coiffure « hathorique » portée par des reines (références, n. 45), des princesses (n. 46), des Divines Adoratrices (n. 49).
- (3) Outre Sinouhé B 268-271, cf. Foucart, Le Tombeau de Roÿ (MIFAO 57), p. 18-19 (fig. 13); 43-44 (inscr. 31); Medinet Habou V, 310 etc...
- (4) Ahmes Nébetta et Moutémouia doivent être rayées de la liste des Epouses du Dieu (cf. Gitton-Leclant, *LdÄ* s.v. *Gottesgemahlin*, col. 794, n. 26 et 27).
  - (5) Drioton, Studies Griffith, p. 295 etc...

jeu des sistres, est attesté pour des reines au Moyen Empire avant qu'aucun membre de la famille royale n'ait porté le titre d'Epouse du Dieu (1); et toutes les tentatives faites pour rattacher, au moins originellement, le titre d'Epouse du Dieu à la fonction dynastique de la reine mettant au monde l'héritier royal des œuvres du dieu se heurtent à une difficulté insurmontable : il existe des Divines Epouses dès le Moyen Empire, or aucune d'elles n'est reine et elles n'ont donc rien à voir avec la naissance de l'héritier royal; même à la 18° dynastie, la plupart des princesses qui ont porté ce titre n'ont joué aucun rôle dans la transmission de la légitimité (2).

Reste à admettre un parallélisme entre les deux fonctions de reine et d'Epouse du Dieu, chacune d'elles actualisant à sa façon l'unique fonction de la déesse-épouse. Ainsi on peut distinguer deux théogamies : une politique (justifiant la légitimité de l'héritier royal) et une liturgique (ayant pour but de « contenter » le dieu), toutes les deux apparaissent en définitive fondées sur des mythes voisins (3), mais elles restent assez distinctes pour qu'à la 3° Période Intermédiaire, on assiste à une séparation définitive des deux, les Divines Epouses étant désormais promises au célibat consacré. L'osmose paraît beaucoup plus complète au niveau du costume et des attributs, avec une exception : si les Epouses du Dieu sont généralement revêtues des mêmes insignes « hathoriens » que les autres princesses du Nouvel Empire, elles restent seules à porter, dans certaines circonstances, le costume des prêtresses archaïques (4).

Les titulatures étudiées ci-dessus donnent une base plus précise à ce parallélisme. En effet, on peut étudier la relation qui existe entre elles selon qu'il s'agit : 1) de reines qui sont en même temps Epouses du Dieu (Hatshepsout, Satrê), 2) de reines

(1) Scène citée supra n. 2 p. 398; à la 18° dynastie, les premiers exemples de hautes plumes se rapportent à la reine Ahmes Nébetta (CGC 42052; sur une stèle d'Héliopolis = Berlin 15699, cf. Urk. IV, 144, Ahmes porte les hautes plumes tandis que Hatshepsout, qui est Epouse du Dieu, ne les porte pas!).

(2) Cf. Yoyotte, Ann. EPHE 5° section, 1965-66, p. 81-82.

(3) La théogamie « politique » semble avoir des relations plus particulières avec le mythe

d'Isis et la mise au monde d'Horus (c'est au moins dans cette optique qu'elle sera reprise dans les mammisis tardifs); la théogamie liturgique, d'origine héliopolitaine, fait plus directement référence à l'acte par lequel Atoum s'est uni, à l'origine, à sa propre chair. Mais vu le syncrétisme des divinités féminines, les points de convergences sont nombreux.

(4) Cf. Gitton, BSFE 75 (mars 76), p. 37-38.46 (n. 40).

qui ne sont pas Epouses du Dieu (Ankhésénamon, Néfertary Méritenmout), et 3) d'Epouses du Dieu qui ne sont pas reines (Aménardis). A première vue, les thèmes sont toujours les mêmes : même insistance sur le pouvoir quasi-royal exercé par la reine ou la Divine Epouse, même mention du jeu des sistres et du charme de la voix, même coiffure faite d'un bandeau et de hautes plumes, même intimité revendiquée avec le dieu solaire ou son représentant terrestre, le Pharaon.

En réalité, il s'agit bien de parallélisme et non d'une identité absolue : soit, par exemple, le titre de « chanteuse » ou celui de « supérieure des recluses » portés par des reines (III/1, IV/6), mais aussi par des Epouses du Dieu (1); en réalité, on s'aperçoit que seule l'Epouse Divine porte le titre strictement sacerdotal de supérieure des recluses d'Amon, la reine est chanteuse ou supérieure des recluses du roi; les fonctions sont sans doute analogues, mais l'une l'exerce dans le temple, l'autre dans le palais. Si la reine doit charmer le dieu Amon, c'est en tant qu'il est incarné dans la figure du roi son époux (2).

Le fait que certaines princesses aient été à la fois reines et Epouses du Dieu, à commencer par la grande Ahmes Néfertary, a dû accélérer le rapprochement. Il n'a jamais été total : seule l'Epouse du Dieu (et sa « coadjutrice » : la supérieure des recluses d'Amon proprement dite) officie dans les rites secrets du temple de Karnak; seule la reine a charge de mettre au monde l'héritier royal.

On peut donc considérer comme caractéristiques des reines (à l'exclusion des Epouses du Dieu): les épithètes relatives à la mise au monde de l'héritier royal (cf. III/3-5) et comme caractéristiques des Epouses Divines (à l'exclusion des reines): les épithètes indiquant des fonctions de culte précises dans le rituel de Karnak (cf. VI/4-5).

Puisse ce rapide aperçu susciter d'autres études de détail sur ce genre de titulatures.

<sup>(1)</sup> Références ci-dessus, n. 6 p. 398; pour le titre de «grande chanteuse» (hsyt '3t) portée par les Epouses Divines, cf. Sander-Hansen,

c., p. 12.
(2) Cf. textes cités, n. 9, p. 393.